

JEUDI 23 JUIN 2016

## SOMMAIRE

- 1) **Interdisons l'Euro aussi pour les violences**
- 2) **Ils sont pas pour !**
- 3) **Ils veulent sauver le « soldat Hollande »**
- 4) **Interdiction...**
- 5) **La Gauche alternative en colère**
- 6) **Que 11 € d'amende pour défendre son boulot...**
- 7) **Le gouvernement retrouve sa raison...**



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) **Interdire une manifestation syndicale: du jamais-vu depuis la guerre d'Algérie**



Le trio Hollande-Valls-Cazeneuve est entré en conflit ouvert avec la CGT. - Sipa

## Le préfet de police annonce l'interdiction de la manifestation de jeudi à Paris.

Interdire une manifestation syndicale. L'idée paraît incroyable, en France en 2016, mais c'est pourtant bien la menace clairement brandie par le gouvernement socialiste face aux opposants à sa loi Travail depuis les débordements qui ont émaillé leur défilé parisien mardi dernier. "Je demande à la CGT de ne plus organiser ce type de manifestations sur Paris. **Au cas par cas, car on ne peut pas prononcer une interdiction générale, nous prendrons nos responsabilités**", a lancé Manuel Valls dès le lendemain sur France Inter. Dans la foulée, François Hollande a confirmé l'éventualité d'une interdiction au Conseil des ministres, a rapporté le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll : "A un moment où la France accueille l'Euro, où elle fait face au terrorisme, **il ne pourra plus y avoir d'autorisation de manifester si les conditions de la préservation des biens et des personnes et des biens publics ne sont pas garanties**".

Sur l'air fameux du "il est interdit d'interdire", le syndicats ont bondi pour dénoncer un assaut contre la démocratie. Eux ont prévu de défiler une nouvelle fois dans les rues de Paris ce jeudi 23 juin. Et refusent tout net le "compromis" proposé par le gouvernement : un rassemblement statique. "Le préfet a insisté pour que l'action de jeudi soit contrainte à un rassemblement place de la Nation ou sur une autre place parisienne. Les organisations syndicales d'Ile-de-France ont catégoriquement refusé cette proposition", écrivent ce mardi 21 juin dans un communiqué commun la CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl, qui promettent de faire dans l'après-midi "des propositions alternatives de manifestations itinérantes" auprès de la préfecture.

### De Michel Debré à Margaret Thatcher

Quelles que soient ces nouvelles propositions, la menace plane donc clairement : d'ici à jeudi, la préfecture de police peut interdire à tout moment la manifestation. Un tel choix ferait date : **pour retrouver trace, dans l'histoire de la Ve République, de l'interdiction d'une manifestation organisée par les syndicats, il faut en effet remonter à... la guerre d'Algérie** ! "Le pouvoir avait alors interdit plusieurs

manifestations organisées à l'appel de la CGT", nous confirme Danielle Tartakowsky, présidente de l'université Paris VIII et spécialiste des mouvements sociaux. Manuel Valls, premier chef du gouvernement à interdire une manifestation syndicale depuis Michel Debré, la référence a de quoi faire trembler au PS. D'autant qu'en 1961-1962, le préfet de police responsable de la mise en oeuvre de l'interdiction n'était autre qu'un certain... Maurice Papon.

Quant à l'interdiction d'une manifestation organisée par des syndicats en opposition à une loi sociale, "c'est totalement inédit", selon Danielle Tartakowsky, qui alerte par ailleurs sur les conséquences potentiellement explosives d'une telle décision : "Du point de vue de la défense des biens et des personnes, interdire un rassemblement est très dangereux car les forces de l'ordre ne peuvent prévoir les déplacements des manifestants". Lesquels, piqués au vif par ce qu'ils verront comme une violence du pouvoir, ne manqueront pas de se faire entendre dans la rue malgré tout. L'affaire du métro Charonne, le 8 février 1962, constitue un exemple historique sanglant de ce risque. Ce jour-là, malgré l'interdiction de la préfecture, plusieurs milliers de manifestants se réunissent à Paris à l'appel du Parti communiste et de la CGT, pour protester contre la guerre d'Algérie et les attentats de l'OAS. Très vite, les rebelles sont refoulés par la police aux abords du métro Charonne, puis chargés. S'ensuit une bousculade dans la bouche du métro, qui fait 9 morts dont 8 militants de la CGT.

Depuis la guerre d'Algérie, les gouvernements successifs se sont bien gardé de recourir à l'interdiction d'une manifestation syndicale. Et chez nos voisins, les exemples ne sont guère plus valorisants pour le trio Hollande-Valls-Cazeneuve... "Cela pourrait rappeler le bras de fer entre Margaret Thatcher et les mineurs britanniques", souligne Danielle Tartakowsky. Nous sommes alors en 1984-1985 et la "Dame de fer" refuse de plier devant les mineurs grévistes qui protestent contre la fermeture d'une vingtaine de mines de charbon. Les manifestations sont interdites et les contrevenants sévèrement réprimés par la police. Le conflit, qui durera un an, fera trois morts et plus de 20.000 blessés. Si Manuel Valls veut éteindre le conflit rapidement, il serait bien inspiré de jeter un coup d'oeil dans le rétro de l'Histoire avant de prendre une décision...

## II) Sondage : les Français connaissent mal la loi travail mais sont contre



Interrogés sur leur connaissance du texte de Myriam El Khomri, seuls 45% des Français se disent «bien informés». (LP/Olivier Corsan.)

Plus de deux Français sur trois (67%) se disent opposés au projet de loi travail et dans le même temps 54% s'estiment mal informés sur le contenu du texte, selon un sondage Harris Interactive pour LCP-Assemblée nationale, publié ce dimanche.

Le projet de loi n'est approuvé que par 31% des personnes interrogées, tandis que 67% se déclarent plutôt (31%) ou tout à fait opposés

Pour 61% d'entre eux, les conditions de travail devraient être déterminées en priorité au sein de chaque entreprise. Le projet de loi prévoit dans son article le plus contesté, l'article 2, qu'un accord d'entreprise majoritaire prime sur l'accord de branche mais uniquement en matière d'organisation du temps de travail.

*Enquête réalisée en ligne les 15 et 16 juin auprès d'un échantillon de 2086 personnes majeures (méthode des quotas).*

Leparisien.fr avec afp



Info'Com-CGT

## III) La primaire du PS est "une petite opération politicienne qui vise à sauver le soldat Hollande" (P. Laurent, PCF)

<http://dai.ly/x4hkzzk>

Le conseil national du PS a décidé samedi d'organiser une primaire pour 2017. Le secrétaire national du PCF a estimé mardi sur France Info qu'"il ne s'agit pas d'une primaire, il s'agit d'un dispositif d'intronisation de François Hollande". "Cela paraît comme une petite opération politicienne qui vise en vérité à continuer désespérément à sauver le candidat Hollande", a ajouté Pierre Laurent.

La primaire initiée par le PS aura lieu en janvier 2017. Le PCF n'y participera pas. "Il ne s'agit pas d'une primaire, il s'agit d'un dispositif d'intronisation de François Hollande", a déclaré mardi sur France Info, Pierre Laurent, secrétaire national du PCF (Parti communiste français). "C'est un dispositif qui est réduit à ceux qui soutiennent la politique gouvernementale."

"Pour le moment, cela paraît comme une petite opération politicienne qui vise en vérité à continuer désespérément à sauver le candidat Hollande. Hors tout le monde voit bien que la candidature de François Hollande est celle qui mène à coup sûr, la gauche au désastre en 2017 et à la victoire de la droite et de l'extrême droite", a estimé Pierre Laurent, ajoutant qu'"il ne veut pas de ces gens-là au pouvoir demain pour faire pire encore que la loi Travail".

"Je n'accepte pas ce scénario et je continue de plaider quelque chose qui devrait être le bon sens, que tous ceux qui sont à gauche, et qui ne veulent pas la candidature de François Hollande, mènent des discussions pour avoir une seule candidature", a expliqué le sénateur communiste. Pour lui, il faudrait cet été "se mettre d'accord sur un pacte d'engagement commun. L'écrire ensemble et le soumettre à une votation citoyenne nationale en octobre."

LAPRESSEENREVUE.EU

## **"Enfermer les gens dans une grande place parisienne", "cela peut être encore plus dangereux pour les manifestants"**

La préfecture de police a demandé que la manifestation prévue ce jeudi contre la loi Travail soit un rassemblement statique. Pierre Laurent a émis mardi des doutes sur la sécurité d'un tel rassemblement. "On nous parle de sécurité et on nous propose d'enfermer les gens dans une grande place parisienne. En matière de sécurité, les organisateurs ont fait remarquer qu'on peut avoir les plus grands doutes sur le fait que cela permet de prévenir les incidents des casseurs en marge des manifestations. Au contraire, cela peut être encore plus dangereux pour les manifestants", a estimé le sénateur.

Pierre Laurent a confirmé sa présence en cas de rassemblement : "S'il y a une manifestation j'y serai. Je suis de tous les rendez-vous depuis le début contre la loi Travail." "Je répondrai à l'appel des sept organisation syndicales qui demandent de faire respecter un droit constitutionnel qui est la liberté de manifestation.

Cette liberté doit se conduire dans la sécurité et les organisateurs font ce qu'il faut pour protéger les manifestants et la police doit, elle, assurer les abords de la manifestation", a estimé Pierre Laurent. "Je condamne et j'ai toujours condamné les violences dans ces manifestations et les violences à l'égard des policiers", a-t-il ajouté.

## **Loi Travail : "Le gouvernement s'obstine. C'est ça le problème"**

Malgré les nombreuses protestations et manifestations contre la loi Travail, "le gouvernement s'obstine. C'est ça le problème", a déploré Pierre Laurent. "Pourquoi est-ce que le gouvernement refuse d'engager la discussion sur le moindre des articles de ce projet ?", a-t-il demandé.

Pour le sénateur, "s'il y a un mouvement d'une telle ampleur et pendant l'Euro, c'est parce que le gouvernement a décidé coûte que coûte, et c'est une forme de jusqu'aboutisme de sa part, de maintenir le débat et de le maintenir pendant l'Euro". Pierre Laurent a même avancé que "probablement, le gouvernement avait en tête qu'en l'organisant pendant l'Euro la mobilisation sociale s'arrêterait. Et bien pas du tout."

Pour Pierre Laurent, il "suffit de suspendre le

débat parlementaire, d'arrêter l'examen de ce projet de loi et de reprendre la discussion sur les articles qui posent problème."

La loi Travail est actuellement en discussion au Sénat et Pierre Laurent s'est étonné du fait que là le débat n'a pas été interrompu. "Le gouvernement est très favorable à ce que le débat continue au Sénat où les débats sont en fait menés par la droite sénatoriale, qui est en train chaque jour d'aggraver le projet.

Quand le débat va retourner à l'Assemblée nationale, il est très probable que le gouvernement déclenche une nouvelle fois, avant même la discussion du moindre article, le 49-3, tout simplement parce qu'il n'a pas de majorité à l'Assemblée nationale pour faire adopter son texte. »

## **Référendum UE : "La sortie de la Grande-Bretagne serait une catastrophe"**

Les Britanniques se prononcent, le 23 juin, sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'Union européenne. Pierre Laurent a dit être opposé à une telle sortie car "ce serait une catastrophe." "Je pense que des forces considérables poussent en ce moment à la dislocation de l'Union européenne.

Il faut un nouvel espoir pour une Europe solidaire. Pas chacun ses choix, chez lui, et la guerre entre tous. Il faut une Europe de la solidarité. Il faut que les forces de gauche reprennent le dessus", a estimé le sénateur communiste.

Yaël Goosz



## IV) Loi Travail : la manifestation de jeudi à Paris est interdite



(THOMAS SAMSON / AFP)

Il n'y aura pas de manifestation contre la Loi Travail ce jeudi 23 juin à Paris a annoncé le préfet de police de Paris Michel Cadot.

Alors que la préfecture avait envisagé une "fan zone syndicale" puis un changement de parcours, elle a confirmé ce mercredi qu'elle n'autoriserait tout simplement pas la journée de mobilisation des sept syndicats opposés à la Loi Travail.

### "Pas d'autre choix que d'interdire"

Le gouvernement a mis sa menace à exécution : la manifestation parisienne prévue jeudi par les opposants à la loi travail a été interdite, une mesure exceptionnelle qui a aussitôt provoqué un tollé dans le monde syndical selon Force ouvrière.

Après deux jours de tractations avec les syndicats,

le préfet de police de Paris a finalement annoncé mercredi matin l'interdiction du défilé. Une décision qu'elle a commenté dans un communiqué

*"Les représentants des syndicats refusant catégoriquement la tenue d'un rassemblement statique et formulant ensuite des propositions alternatives d'itinéraires" qui n'ont pu faire l'objet d'un consensus, le préfet de police "considère qu'il n'a pas d'autre choix que d'interdire la tenue de la manifestation."*

### "C'est une faute historique"

Les secrétaires généraux de la CGT et de Force ouvrière, Philippe Martinez et Jean-Claude Mailly, ont immédiatement demandé à être reçus "rapidement" par le ministre de l'Intérieur.

Les syndicats opposés au projet de loi travail, dont la CGT, FO et Solidaires, ont également annoncé qu'ils tiendraient une conférence de presse ce mercredi à 12h30 au siège de la CGT à Montreuil.

Jean-Claude Mailly, un peu plus tôt dans la matinée, s'était exprimé au micro de RMC et avait dit du Premier ministre qu'il était "enferré dans son autoritarisme". Avant d'ajouter :  
Depuis "1958, on n'a pas eu d'interdiction de manifestation pour une confédération syndicale [...]. Si c'était le cas, la France rejoindrait le peloton de certains pays qu'on ne peut pas qualifier de démocratie"

"Les syndicats sont beaucoup plus souples que ne l'est le Premier ministre. Puisque nous, nous faisons des contre-propositions sur le texte et sur les manifestants", avait estimé le patron de FO en rappelant que les sept syndicats contestataires (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl) avaient proposé "deux autres trajets, plus sécurisés, plus courts" pour manifester jeudi.

"Je considère, et je pèse vraiment mes mots, que c'est une faute historique", a réagi le député socialiste Christian Paul, chef de file des "frondeurs".

### Marine Le Pen réagit sur Twitter

Dès mardi, plusieurs députés socialistes s'étaient inquiétés qu'un gouvernement de gauche puisse interdire une manifestation.

L'interdiction ferait de la CGT "le bouc émissaire et la victime de la gauche au pouvoir" et serait "mortifère pour l'histoire et notre culture de gauche", avait mis en garde le député Pascal Terrasse.

Marine Le Pen, présidente du Front national, a été jusqu'à dénoncer sur son compte Twitter une "atteinte grave à la démocratie".



Marine Le Pen @MLP\_officiel  
L'interdiction des manifestations contre la #LoiTravail est une démission face aux casseurs et une atteinte grave à la démocratie. MLP

### Un contexte difficile

Après les violences du 14 juin, le ton s'était nettement durci entre gouvernement et syndicats,

en lutte depuis mars contre une réforme du droit du travail qu'ils jugent trop favorable aux employeurs et dangereuse pour les droits des salariés.

Les uns et les autres se sont renvoyés la responsabilité des incidents et dégradations provoqués par les casseurs. Le Premier ministre Manuel Valls a reproché à la CGT son "attitude ambiguë", les leaders syndicaux Philippe Martinez et Jean-Claude Mailly mettant en doute les consignes données aux forces de police.

François Hollande et le gouvernement ont alors brandi la menace d'une interdiction de manifester dans la capitale.

"Ne faisons pas comme si la forme de la manifestation était devenue un enjeu de la démocratie", a déclaré le ministre de la Santé Marisol Touraine en estimant que les syndicats avaient tendance à tout tourner "en opposition politique ».

### Des manifestations partout en France

Les syndicats ont reçu le soutien inattendu de Nicolas Sarkozy. Depuis Berlin, l'ancien chef de l'Etat a pris le contrepied des principales personnalités de son parti en jugeant "pas raisonnable" d'interdire de manifester.

Jeudi, pour la nouvelle journée de mobilisation contre la loi travail, examiné au Sénat jusqu'à vendredi avant un vote le 29, manifestations et arrêts de travail sont programmés un peu partout dans le pays.

Ainsi c'est à Bordeaux que le secrétaire général de la CGT défilera, avant de célébrer le 80e anniversaire du Front populaire à Mérignac, une décision prise avant la polémique sur la manifestation parisienne, selon la CGT de Gironde.

Les cheminots, les salariés des services publics et de l'énergie notamment sont appelés à se mobiliser.

Comme pour chaque mobilisation, les opposants à la loi travail ont rendez-vous à Lyon, Lille, Toulouse, Marseille ou encore le Havre et Rennes.

## V) La gauche alternative s'insurge de l'interdiction de manifester

Par Arthur Berdah



Christian Paul à La Rochelle, le 27 août 2015. Crédits photo : Sébastien SORIANO/Le Figaro

**Le chef de file des socialistes contestataires, Christian Paul, s'est interrogé sur la dimension politique de cette décision, à l'heure où nous étions «à deux doigts de trouver un compromis» sur la loi travail.**

**Ce pourrait être la goutte d'eau qui fera déborder le vase.** Alors que la majorité n'en finit pas de se fracturer depuis le début du quinquennat, divisée entre son aile légitimiste et ses «frondeurs», l'interdiction de la manifestation de jeudi par la préfecture de police de Paris pourrait marquer une rupture définitive entre ces deux courants.

C'est en tout cas ce qu'ont laissé entendre les premières réactions socialistes de ce mercredi matin, à l'instar de celle du député de la Nièvre Christian Paul.

«Je considère, et je pèse vraiment mes mots, que c'est une faute historique. C'est la première fois depuis 1958 qu'un gouvernement interdit une manifestation syndicale», a jugé le chef de file des socialistes contestataires sur iTélé.

«Nous étions à deux doigts de trouver un accord sur la loi travail, et c'est le moment que le gouvernement a choisi pour interdire la manifestation. Interdire la liberté de manifester, à Paris, en 2016...», a-t-il encore déploré, s'interrogeant sur la «dimension politique» de cette décision.

Le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, a quant à lui exprimé de la «stupéfaction». «On avait le sentiment qu'un accord était possible (...), et cette décision d'interdiction est autoritaire et irresponsable.

On voit bien qu'elle ne résoudra pas le problème de violence des casseurs qu'a mis en avant la préfecture de police, mais par contre elle vise à réduire au silence les manifestants qui eux souhaitent manifester pacifiquement contre l'adoption de la loi travail», a-t-il déploré sur iTélé.

### Le FN tiraillé entre respect de l'ordre et soutien au peuple



Marine Le Pen et Florian Philippot  
Crédits photo : Liewig Christian/ABACA

Un véritable exercice d'équilibriste. Tiraillé entre son attachement à l'ordre et son soutien au peuple, le Front national a réagi de manière ambivalente à l'interdiction de manifester prononcée ce mercredi: il a pointé une double faute de l'exécutif, l'accusant à la fois de faiblesse et d'autoritarisme.

«C'est une démission face aux casseurs et une atteinte grave à la démocratie», a immédiatement fustigé Marine Le Pen sur Twitter. Idem pour son numéro deux, Florian Philippot, qui a évoqué sur iTélé une «décision inédite et très grave» à deux titres: elle symbolise selon lui la «démission assurée face aux milices d'extrême gauche et aux casseurs», mais constitue également une «atteinte grave aux principes démocratiques».



Arthur Berdah journaliste  
Twitter @arthurberdah

LE FIGARO · fr

LAPRESSEENREVUE.EU

# VI) Interdiction de manifester : que dit la loi ?

LE MONDE | Par Anne-Aël Durand

Les manifestations contre le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » (dite « loi travail ») auront-elles lieu – le 23 juin notamment –, et dans quelles conditions ? Après les dégradations et violences constatées lors des rassemblements du 14 juin, notamment à Paris, le président François Hollande a menacé de « ne pas autoriser » les prochains rassemblements si la préservation des biens et des personnes ne pouvait être garantie.

Dans un entretien au Journal du dimanche, dimanche 19 juin, le premier ministre, Manuel Valls, appelle les syndicats à « annuler eux-mêmes » les manifestations, « compte tenu de la situation, des violences qui ont eu lieu, de l'attentat odieux contre le couple de policiers mais aussi de la tenue de l'Euro ».

Les syndicats, CGT en tête, ont toutefois réaffirmé leur intention de descendre dans la rue jeudi 23 et mardi 28 juin, en dépit des avertissements de l'exécutif.

Leur rassemblement peut-il être interdit et que risquent les contrevenants ?

## 1- Qu'est-ce que le « droit de manifester » ?

Contrairement au droit de grève, le droit de manifester n'est pas inscrit en toutes lettres dans la Constitution de la Ve République. Il est toutefois inclus au sens symbolique dans la déclaration des droits de l'homme de 1789 (article 10) :

*« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »*

Plus précisément, la Convention européenne des droits de l'homme dispose dans son article 9 que « la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la

protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui ».

## 2- Comment une manifestation est-elle autorisée ou interdite ?

La liberté de manifester reste soumise à un encadrement précis, notamment à une autorisation préalable dont les conditions sont détaillées dans le décret-loi du 23 octobre 1935 :

- une déclaration doit être faite en mairie (ou à la préfecture de police à Paris) « trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus » avant la date de manifestation ;
- elle est signée par au moins trois organisateurs domiciliés dans le département, qui doivent détailler leurs noms, prénom et adresse ;
- le but de la manifestation, la date, l'heure et le cas échéant l'itinéraire doivent être précisés.

La plupart du temps, ces démarches suffisent : le maire en informe le préfet dans les vingt-quatre heures.

Toutefois, précise l'article 3, « si l'autorité investie des pouvoirs de police estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public, elle l'interdit par un arrêté qu'elle notifie immédiatement aux signataires de la déclaration au domicile élu ».

Les interdictions peuvent être motivées par les circonstances – ainsi les manifestations liées à la COP21 ont été interdites juste après les attentats du 13 novembre –, la nature du rassemblement – une manifestation d'extrême droite proche de Pegida à Calais par exemple – ou le manque de moyens des forces de l'ordre.

Les préfets peuvent aussi empêcher certains individus de manifester en leur envoyant une notification à leur domicile, comme cela a été le cas pour des participants aux rassemblements contre la loi travail en mai.

## 3- Que risque-t-on en cas de sanction ?

Si une manifestation se déroule sans déclaration préalable, si cette déclaration est incomplète ou inexacte, ou bien si l'événement est maintenu malgré un arrêté d'interdiction, l'article 431-9 du code pénal prévoit une sanction de « six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende ». En théorie, les organisateurs peuvent être poursuivis

s'ils transforment un rassemblement statique en défilé ou l'inverse.

Toutefois, ces sanctions ne s'appliquent pas à tous les participants à la manifestation mais seulement aux organisateurs qui se sont signalés lors de la déclaration préalable, et aux individus qui ont reçu une notification individuelle.

Par ailleurs, les arrêtés d'interdiction de manifester peuvent être contestés devant la justice administrative. A Paris, en mai, neuf des dix arrêtés ont ainsi été suspendus.

**Les citoyens qui se rendent à un rassemblement interdit encourent une amende de 11 euros.**

Si les forces de l'ordre donnent l'ordre à un rassemblement de se disperser et que les personnes visées ne suivent pas cet ordre après « deux sommations », le code pénal (articles 431-3 à 431-5), ces dernières encourent une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Des peines qui peuvent être aggravées pour une personne qui « dissimule volontairement tout ou partie de son visage afin de ne pas être identifié[e] » et/ou qui porte une arme.

#### 4- Quels précédents pour une manifestation syndicale ?

Si plusieurs interdictions de manifester ont été prises ces dernières années, notamment durant la COP21 ou plus anciennement lors des manifestations de soutien à Gaza, les interdictions de manifestations syndicales sont inédites.

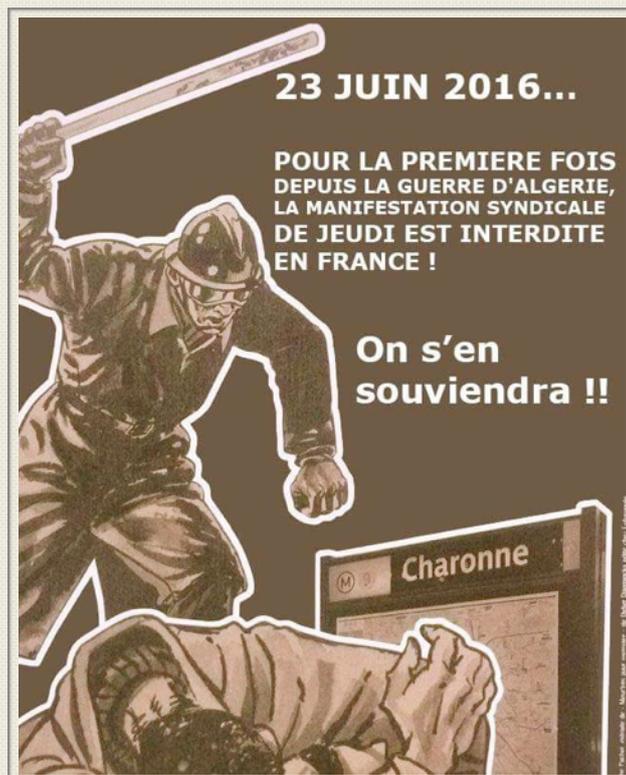
La dernière est tristement célèbre. Elle remonte au 8 février 1962. Les syndicats et les partis de gauche français, dont la CGT et le PCF, avaient organisé une manifestation à Paris contre le « fascisme » et « pour la paix en Algérie ». Des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre avaient causé la mort de neuf personnes dans le métro Charonne, à Paris.

Un précédent vieux de plus de cinquante ans dont s'est fait l'écho la branche syndicale de la CGT à Publicis, en publiant sur Twitter une photo de l'écriteau de la Place du 8 février 1962, située à Gentilly, en banlieue parisienne.



Anne-Aël Durand  
Journaliste au Monde

[lemonde.fr](http://lemonde.fr)



[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)



CGT Publicis @CGTPublicis  
@BCazeneuve 23 juin 2016 sera t-il le 8 février 1962 PS? #Charonne #interdiction #violencepoliciere #etatdurgence

## VII) Les syndicats pourront manifester à Paris jeudi sur un « parcours proposé par le ministre de l'Intérieur »



© AFP



Philippe Martinez (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO), le 28 avril. © MaxPPP

Les syndicats opposés à la loi travail ont finalement « obtenu le droit » de manifester jeudi à Paris « sur un parcours proposé par le ministre de l'Intérieur », depuis la place de la Bastille jusqu'au bassin de l'Arsenal, a annoncé mercredi le leader de la CGT, Philippe Martinez, lors d'une conférence de presse.

« Après des discussions serrées avec le ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales et de jeunesse ont obtenu le droit de manifester à Paris sur un parcours proposé par le ministre de l'Intérieur, ainsi que l'autorisation de manifester le 28 juin selon des modalités à déterminer », a expliqué Philippe Martinez, qui parlait

au nom des sept syndicats opposés à la loi travail réunis au siège de la CGT. Mercredi matin, le défilé prévu par les syndicats avait été interdit par la préfecture de police.

[publicsenat.fr](http://publicsenat.fr)

LAPRESSEENREVUE.EU

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue...

4 ans ça se fête !  
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog

[www.overblog.com](http://www.overblog.com)

LAPRESSEENREVUE.EU